

Inscription : Uniquement en ligne en remplissant dûment le formulaire sur www.iomma.net

Règlement :

- 1) L'appel à candidature s'adresse exclusivement aux artistes de l'Océan Indien (liste des pays détaillée sur le formulaire en ligne).
- 2) La date limite d'inscription est fixée au **14 décembre 2025 à 23h59**.
- 3) Seules les inscriptions en ligne sont recevables, tout dossier incomplet ne sera pas reçu.
- 4) La sélection sera effectuée par un jury international composé de 8 personnes.
- 5) Dans le cas d'une sélection, le IOMMa se réserve le droit de demander à l'artiste une exclusivité sur la Réunion.
- 6) 8 groupes seront sélectionnés pour jouer les **2 et 3 juin 2026**.
Le groupe sélectionné s'assurera de sa disponibilité sur ces dates.
- 7) Le nombre d'artistes maximum sur le plateau est de six (**6 PAX**) pour tous les groupes.
- 8) Le IOMMa ne prend pas en charge les managers ni les techniciens.
- 9) Le IOMMa prendra en charge les éléments suivants pour les artistes/groupes sélectionnés:

Groupes non-résidents à la Réunion

- L'hébergement : 6 PAX max - chambre twin
- Les transferts locaux
- Les per diem
- Le repas du soir de la représentation

Groupes résidents à la Réunion

- Le repas du soir de la représentation
- Les accréditations
- Les déplacements d'un ou des membres d'un groupe réunionnais résidant hors département ne sont pas pris en charge

- 10) Dans la limite des capacités budgétaires, le IOMMa fournira un cachet selon le minimum syndical ou une indemnité budgétaire aux groupes programmés. De la même façon, le IOMMa prendra à sa charge partiellement ou totalement les déplacements aériens des groupes résidents hors Réunion.
- 11) Pour chaque groupe sélectionné, IOMMa fournira à une personne représentante du groupe une accréditation professionnelle valable sur toute la durée de l'événement.
- 12) Le Président de l'association Scènes Australes porteuse du IOMMa est habilité à régler tous les cas non prévus au présent règlement.

L'inscription est gratuite et implique l'acceptation entière du règlement